

Scolaire

Lamia DURAND est adjointe déléguée au scolaire, à l'enfance et à la restauration collective.

Le service scolaire est constitué d'un agent qui prend en charge le suivi global du secteur scolaire, en lien avec les autres services de la ville, les enseignants et les parents d'élèves.



Un agent régisseur prend en charge le suivi des règlements des familles : pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée.

Précision : les enseignants ne font pas partie du personnel de la ville, mais dépendent de l'éducation Nationale (Etat).

Tous les trimestres, il y a un conseil d'école (dans chaque école) qui réunit des élus représentants du Maire, des parents d'élèves et les enseignants. On y fait le point sur le fonctionnement des écoles.

Le service scolaire prend en charge la gestion administrative des affaires scolaires à travers plusieurs missions : l'inscription des élèves, la carte scolaire, le transport, le suivi des conseils d'écoles, le suivi des demandes de travaux, le budget...Le service scolaire est l'interlocuteur direct de toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville,

Le service scolaire s'appuie sur plusieurs services de la ville qui concourent au bon déroulement des temps scolaires :

- Les services techniques : travaux, réparations
- Le service informatique : maintenance du parc informatique
- Le service entretien : nettoyage des locaux
- Le service enfance : encadrement des Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle (ATSEM)
- Le service restauration : gestion des repas (temps du midi)

Le service scolaire travaille également en lien étroit avec le service enfance (périscolaire, extrascolaire) dont l'activité est fortement liée au rythme et au fonctionnement des écoles.

Missions principales

Les inscriptions scolaires

Les parents doivent se présenter en Mairie pour inscrire leur enfant à l'école ou directement sur le portail famille, via le site de la Ville, soit en maternelle pour la première année, soit quand ils emménagent dans la commune.

Les enfants sont inscrits dans l'école la plus proche de leur domicile : c'est le périmètre scolaire.

A Magny-les-Hameaux, les élèves peuvent être accueillis à l'accueil périscolaire, tous les matins et tous les soirs. Des animateurs s'occupent d'eux. Il y a un centre périscolaire dans chaque école (sauf pour l'école Rosa Bonheur qui s'organise dans une autre école).

Tous les jours d'école, un service de restauration est organisé et encadré par des agents de la ville.

L'étude surveillée

La ville de Magny-les-Hameaux propose aux enfants scolarisés à Magny-les-Hameaux une étude surveillée. Elle est instaurée dans chaque établissement scolaire élémentaire de la commune (sauf à l'école Rosa Bonheur, les enfants prennent le transport scolaire pour faire l'étude à Samain depuis la rentrée 2023).

Les enfants doivent pouvoir y étudier dans le calme et la sérénité.

L'étude fonctionne les jours scolaires de 16h30 à 18h00, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Un dispositif de soutien aux élèves est également rattaché à la caisse des écoles : **la réussite éducative**.

L'objectif du dispositif de réussite éducative

«Apporter aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité, un soutien personnalisé et individualisé afin de leur donner des chances de réussite».

Les domaines d'intervention

Le dispositif de réussite éducative mène des actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et du second degré et de leurs familles, dans les domaines éducatif, scolaire, culturel, social ou sanitaire.

Les actions sont menées sur le territoire de Magny-les-Hameaux, et en particulier auprès des habitants du Quartier du Buisson

Une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) est en charge du suivi des enfants et jeunes concernés. Elle est composée d'une Coordinatrice, de la responsable de la Petite Enfance, d'une référente prévention (Conseil Départementale), de la Directrice de l'école élémentaire Louise Weiss, de la psychologue du RASED, de la principale adjointe du collège, de la Conseillère Principale d'Education du Collège, de l'Infirmière scolaire, de la directrice de la MJC Mérintaise et de la directrice du Centre Athéna.

NT SUR URNITURES SCOLAIRES

tr dans les fournitures de l'année dernière, sivement du matériel encore utilisé.

lier faire les courses, je regarde ce qui par rapport à la liste que j'ai reçue en juin, j'ai été pas en avance des fournitures man les par les enseignants au risque de er pour rien!

plémentaire la tri dans les vêtements et es. Ceux que mon enfant ne peut plus porter es, je les vends, je les donne ou je les recycle

gâteaux, je prévois une boîte de en une grande.

A DONNER

INFOPRESSE Julien

Une colle en bâton plutôt que liquide en cartouche ou en bouteille plastique.

Des gommes en formes non pointues.

Des marqueurs et feutres, des marqueurs à pointe fine de couleur, des feutres à pointe fine, des feutres à pointe épaisse.

Des cahiers et des feuilles de papier avec un côté à blanc.

Des fournitures écrites et il possible sans plastique (comme des cahiers, gommes sans colle ou en plastique ou rigide en métal).

Attention les CO2, tous les CO2 ne se déplacent pas de la même manière de charge et de décharge.

Risque d'incendie

Risque d'explosion

Changez les fluides de votre système de chauffage.

Ne laissez pas de produits inflammables, explosifs, corrosifs, toxiques, irritants, nocifs, polluants, dangereux, etc. dans votre maison.

Ne laissez pas de produits inflammables, explosifs, corrosifs, toxiques, irritants, nocifs, polluants, dangereux, etc. dans votre maison.

LA BONNE IDÉE

JOUR J ET TOUTE L'ANNÉE

EN ROUTE POUR L'ÉCOLE DE MANIÈRE ÉCOLOGIQUE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le transport de produits polluants est interdit dans les zones sensibles (Zones de Protection Spéciale, Zones de Protection de la Qualité, etc.).

Le transport de produits polluants est interdit dans les zones sensibles (Zones de Protection Spéciale, Zones de Protection de la Qualité, etc.).

LA BONNE IDÉE

Les produits polluants sont interdits dans les zones sensibles (Zones de Protection Spéciale, Zones de Protection de la Qualité, etc.).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les produits polluants sont interdits dans les zones sensibles (Zones de Protection Spéciale, Zones de Protection de la Qualité, etc.).

16 H 30 UN GOÛTER SAIN, DE SAISON ET SANS DÉCHETS

FAIT MAISON



Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 18h
- Mardi : 8h à 11h45 et de 14h à 18h
- Mercredi : 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Vendredi : 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Documents

[Guide handicap édité par le département des Yvelines](#)

Liens utiles

- [Inscription scolaire](#)
- [L'accompagnement à la scolarité](#)
- [Les études surveillées](#)
- [Les établissements scolaires](#)
- [Transport scolaire](#)
- [Restauration scolaire et menus](#)
- [Plateforme CASA \(Campus Accompaniement for Students' Accomodation\)](#)

Contact

Service Scolaire

Hôtel de ville
 1 place Pierre Bérégovoy
 Tél. 01 39 44 71 71

Nadège SARAIVA

Responsable de la vie scolaire
 Tél. 01 39 44 71 23
viescolaire@magny-les-hameaux.fr

Laëtitia TROUVÉ

Régie de recette (scolaire-enfance-petite enfance)
 Tél. 01 39 44 71 51